



**DEC 3**

Réf N° DEC3/XIII/22/151

Affaire suivie par : Jean-Yves Ragil

Tél : 04 76 74 72 34

Mél : jean-yves.ragil@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

## **ARRETE**

**N° DEC3/XIII/22/151 du 23 mai 2022**

**Annule et remplace N° DEC3/XIII/22/61 du 17 mars 2022**

**Concernant la composition du jury du concours externe pour le recrutement des adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2022, pour l'académie de Grenoble**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégations de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, modifié par l'arrêté du 24 octobre 2005 ;
- Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;
- Vu l'arrêté du 3 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

**Article 1** : Le jury chargé d'examiner les candidats au concours pour le recrutement externe des adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe, est composé, pour la session 2022, ainsi qu'il suit :

Mme.	CHAILLAN Isabelle	DSDEN 07 – Privas - Secrétaire générale	Présidente de jury
M.	CLOS-ARCEDUC Jean-François	Lycée Les Catalins – Montélimar AAE	Vice-Présidente de jury
Mme	ALMERAS Anne	UGA – Grenoble APAE	Membre Jury
Mme	ARNAUD Delphine	IEPG – Grenoble AAE	Membre de jury de réserve
Mme	AYAN-GIANESELO Veronique	DSDEN 26 – Valence SAENS CE	Membre de jury
Mme	BARDIN Sophie	UGA – Grenoble AAE	Membre de jury
Mme	BEAUVARLET DE MOISMONT Marie-Liesse	DSDEN 74 – Annecy SAENES CE	Membre de jury
Mme	BIARD Caroline	UGA – Grenoble IGE HC	Membre de jury
Mme	BONNET Chrystelle	DSDEN 38 – Grenoble SAENES CE	Membre de Jury
Mme	CARVELLI Pauline	Collège-Lycée Camille Vernet – Valence SAENES CE	Membre de jury
M.	CHALENDARD Olivier	UGA – Valence APAE	Membre de jury
Mme	DENAYER Audrey	Collège Joseph Fontanet SAENES CS	Membre de jury

M.	DESBIOLLE Eric	EREA – Albertville Personnel de Direction	Membre de jury
Mme	DIMIER-CHAMBET Karyne	RECTORAT – Grenoble APAE	Membre de jury
M.	FAGES Jean-Philippe	USMB – Chambéry IGE	Membre de jury
M.	GARCIA-MICHOT Jean-François	DSDEN 26 - Valence	Membre de jury de réserve
Mme	GOMES-Y-CARA Emilie	RECTORAT – Grenoble AAE	Membre de jury de réserve
M.	MONNEY Laurent	Collège Joseph Durand - Montpezat Personnel de direction	Membre de jury
Mme	PACALIN Virginie	RECTORAT – Grenoble SAENES CS	Membre de jury
Mme	PEQUIGNOT Anaïs	DSDEN 26 – Valence SAENES CE	Membre de jury
Mme	ROQUE-BOUGAUD Frédérique	DSDEN 26 – Valence AAE	Membre de jury
M.	ROUGE Mickael	Lycée Camille Corot – Morestel AAE	Membre de jury
Mme	VINCENT Caroline	Lycée des portes de l'Oisans – Vizille AAE	Membre de jury

**Article 2** : Le jury des épreuves d'admissibilité se réunira au Rectorat de Grenoble le jeudi 12 mai 2022.

**Article 3** : Le jury des épreuves d'admission se réunira au Tremble de Gières le jeudi 9 juin 2022.

**Article 4** : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe,



Céline HAGOPIAN